

EN ROUTE POUR LE SUD 66

LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

TOUT VA TRES BIEN !

DANS L'EDUCATION NATIONALE

Trois mois après la rentrée scolaire, l'état des lieux dans l'Education Nationale n'est pas réjouissant.

La privatisation rampante, que nous avons dénoncée avec force lors de la grève du printemps, continue pour l'école. Et ses manifestations sont nombreuses :

■ Le docile M. Ferry a délégué à une commission la tâche d'orchestrer un « Grand Débat »- bidon pour entériner toutes les exigences du MEDEF dans la loi d'orientation scolaire, fin 2004. Et si, en plus, la focalisation sur le « Grand Débat » pouvait permettre de livrer discrètement les universités entre les mains et au service du patronat, M Ferry serait bien satisfait... Face à toutes ces manœuvres cyniques, un tract appelant au boycott de ce débat a été distribué à l'entrée des débats arrondissements de Prades, Perpignan et Céret au mois de décembre. Les militants de SUD éducation 66 se sont retrouvés avec plus de tracts que de participants ! Indépendamment de notre action, c'est heureusement un flop pour le gouvernement.

■ **La casse des statuts et la fin de l'enseignement professionnel scolaire sont programmés !** C'est le sens des 5 groupes de travail créés par le ministère depuis la fin novembre.

■ **Le démantèlement du statut des ATOSS**, le transfert de 90 000 TOS et la privatisation de leurs missions sont programmés pour janvier 2005 tandis que certains de ces agents continuent de subir des pressions qui vont jusqu'au harcèlement pour les contraindre à compenser les manques de personnels. **SUD éducation présentera des listes aux élections ATOSS du 13 mars 2004.** Pour nous, ce n'est pas une fin mais bien l'occasion de continuer la lutte contre la décentralisation.

■ Le rectorat invoque le manque de moyens pour justifier l'appel à des travailleurs de plus en plus précaires, refusant de renouveler les contrats de salariés qui auraient pu postuler à une incertaine titularisation.

■ Les coupes sombres budgétaires annoncées par le couple Ferry-Darcos devant la Commission des

Finances de l'Assemblée le 28 octobre, atteignent l'ensemble du service public d'éducation, et notamment la formation AIS.

(suite au verso)

DISPENSÉ DE TIMBRAGE
PERPIGNAN CTC
P R E S S E
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE
DÉPOSÉ LE 05/01/2003

Sommaire

Edito : Tout va très bien !.....	1-2
Compte-rendu réunion avec l'IEN	3
RMI-RMA : un glissement redoutable.....	4-5
Les « Masters de l'économie » du CIC	5
Attention danger travail !	5
Raffarin prépare l'insécurité sociale.....	6
Livre - Sans-papiers.....	7
Enseignement professionnel - Formation	8
La conférence du MEDEF à Céret	9
Le congrès de SUD Education de Lorient	10
Site web Sud Educ 66 - SUD Etudiant 66	11
Le mouvement étudiant.....	12
Orangina à l'école.....	13
Bulletin d'adhésion.....	14

EN ROUTE POUR LE SUD 66

(suite de la première page)

DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

On peut souhaiter bien du courage à tous les personnels décentralisables (d'abord les TOS, puis les enseignants) de débarquer dans la jungle des collectivités territoriales. Rassurons-nous, on n'y fera pas long feu : la privatisation des missions et l'appel systématique à des entreprises sous-traitantes sont déjà prévus (cf. nettoyage des écoles maternelles à Perpignan).

DANS LE MONDE DU TRAVAIL, C'EST LA MULTIPLICATION DES RECULS SOCIAUX

Le MEDEF trouve que ça ne va jamais assez vite.

■ La Sécurité Sociale en danger

L'Education nationale n'est pas la seule cible de l'offensive anti-sociale du patronat et de son gouvernement. Si la MGEN nous annonce une hausse de ses cotisations (ce qui signifie une baisse de salaire net...), c'est à cause de la privatisation, de moins en moins rampante celle-là, du système d'assurance-maladie. Les jours sont comptés (si nous laissons faire !) pour cet aspect essentiel de la Sécurité Sociale.

■ Parallèlement, le mois de janvier 2004 voit la fin du régime spécial d'allocation-chômage pour les intermittents du spectacle et la mise en place du RMA, qui signifie la fin de l'Allocation Spéciale de Solidarité pour les chômeurs longue durée : voilà encore de belles réserves de main d'œuvre bon marché pour le patronat !

■ L'automne 2003 a aussi été l'automne de la protection sociale en France, puisque le Parlement a adopté la « réforme » sur les retraites, aggravée par l'accord sur les retraites complémentaires signé par les « partenaires sociaux ».

■ Ces mêmes « partenaires sociaux » ont également signé fin septembre un accord « relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle », dont les conséquences pour tous les salariés seront catastrophiques, d'autant plus que

la loi votée à l'Assemblée Nationale le 19 novembre est encore plus rétrograde. On a donc enterré les conventions collectives et le droit à une formation sur le temps de travail. Ce nouveau recul historique pour les salariés a été accompagné par les grandes confédérations dites « syndicales et représentatives » (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO et CGT)!

■ La guerre menée aux salariés combattifs

Pendant que certains vont toujours plus loin dans la compromission, on s'en prend aux salariés qui luttent : prélèvements sur salaires pour fait de grève qui continuent, répression syndicale...

Les seuls moyens d'actions sont les luttes interprofessionnelles de salariés auto-organisés.

**ORGANISONS-NOUS TOUS ENSEMBLE,
QUELLE QUE SOIT NOTRE ORGANISATION
SYNDICALE, QUEL QUE SOIT NOTRE
SECTEUR PROFESSIONNEL...**

Les motifs d'espoir existent :

■ Le mouvement du printemps a démontré la vigueur avec laquelle des salariés, pas forcément coutumiers de luttes dures, sont capables de se défendre en s'organisant démocratiquement. Son échec est dû aux difficultés que nous avons eues à mobiliser d'autres secteurs d'activité. Le fonctionnement et la dynamique de ce mouvement nous ont montré la voie à suivre pour les prochaines mobilisations.

■ Sur le terrain, à la base, nous nous sommes retrouvés loin des logiques d'appareil, militants syndicaux de SUD, de la FSU, de la CGT, de FO, de la CNT. Nous avons oeuvré à la construction démocratique et unitaire d'un mouvement, aux côtés des non syndiqués.

■ Nous sommes dans une période de reflux ! Il faut en prendre conscience et nous organiser en conséquence et ne pas se retrancher dans des luttes de chapelle et des crispations d'appareil. Nous avons à porter ensemble le bilan du mouvement.

SUD éducation 66

**NE NOUS
LAISSONS PAS
FAIRE !**

**M.A., contractuels et vacataires, pour tout problème,
faites appel à notre élu académique qui vous défendra.
Contactez SUD éducation 66.**

Compte rendu de la réunion avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale AIS et prises de positions SUD Education 66

1. Les assistants de vie scolaire fantômes

Les AVS sont les personnels chargés d'accompagner en classe les élèves en intégration réclamant une prise en charge spécifique (autiste, aveugle, violent, mobilité réduite, etc.).

La volonté des enseignants de jouer le jeu de l'intégration est une réalité :

- 68 demandes, avec accompagnement d'un AVS, en fin d'année dernière.

- 108 demandes en début d'année scolaire 2003.

La réelle volonté de l'administration d'accompagner ces intégrations apparaît dans ces chiffres (source IA).

- L'année dernière 50 AVS.

- Cette année 25 AVS à la rentrée.

Bien sûr, le déficit existe par le désengagement de certaines associations (les Pupilles de la nation et l'association *Ouverture* fournissaient 16 AVS et aujourd'hui 0 AVS) mais ce désengagement est de la responsabilité du pouvoir politique (subvention et budget en baisse).

Le vrai problème est que l'Education Nationale n'a jamais pris en charge son rôle d'éducateur et ne respecte pas ses principes de « l'école pour tous ». Ces personnels AVS doivent être des personnels E.N. et ne pas dépendre d'associations ou de collectivités territoriales qui rendent le fonctionnement précaire.

Si on veut une école pour tous il faut que l'école s'en donne les moyens. Il est trop facile et dangereux de faire porter cette responsabilité que par les enseignants, en les culpabilisant et en leur demandant de scolariser des enfants au risque évident de dysfonctionnements graves dans leur classe. Dysfonctionnements qui peuvent éventuellement les amener devant la justice... Même si celle-ci devrait être compréhensive...? (sic)

Les AVS supplémentaires envisagés pour janvier n'existeront visiblement pas. Peut-être pour septembre 2004...

D'après l'administration il manque 11 postes d'AVS pour gérer l'indispensable. Nous estimons ce chiffre très largement sous évalué, c'est la notion « d'indispensable » qui diffère, et doit-on se limiter à l'indispensable...

2. Consignes syndicales de SUD Education

SUD Education 66 face à cette situation décide dans

l'intérêt des protagonistes, élèves, famille, enseignants, AVS, de donner ces consignes syndicales :

Quand l'équipe pédagogique (ou l'enseignant) considère que l'intégration d'un élève réclame la présence d'un AVS, elle doit refuser d'intégrer cet élève tant que l'AVS n'est pas nommé et présent.

Si l'intégration réclame la présence d'un AVS, le contrat doit mentionner clairement l'obligation de cette présence et sa durée pour être signé.

SUD Education 66 réclame qu'un concours spécifique soit mis en place dans l'E.N. pour recruter les assistants de vie scolaire nécessaires au fonctionnement de l'école pour tous.

3. L'inacceptable est à notre porte !

Devant la pénurie et le désengagement de l'Etat, des parents, qui en ont les moyens, proposent de payer de leurs deniers un AVS scolaire pour leur enfant.

Monsieur Seweryn, IEN AIS, dit être contre le principe mais ne s'y opposera pas si famille et enseignant sont d'accord, comprenant les familles. L'intégration payante dans l'école gratuite ! Intégration pour ceux qui peuvent payer ! Sélection par l'argent !

Même si nous pouvons comprendre la souffrance des

familles, SUD Education 66 s'élèvera et s'opposera à toutes situations approchantes. Nous devons tous ensemble (familles, IEN, enseignants, AVS) nous battre pour la sauvegarde du service public d'éducation car c'est bien cela qui est en cause. Nous sommes profondément indignés qu'une telle situation ait pu être seulement envisagée par notre administration.

Nous pensons même qu'elle dépasse là ses prérogatives.

Faites remonter toute situation similaire à SUD Education 66, dans le premier ou second degré. Ne laissons pas s'installer insidieusement une école dont nous ne voulons pas.

4. Suite des dossiers défendus par SUD Education

Nous avons eu confirmation écrite qu'un AVS supplémentaire à plein temps sera octroyé à la maternelle de Canohès et que pour la maternelle Pont-du-diable à Céret un CES municipal fera office d'AVS de janvier à juin.

Michel Benkemoun

**Ne laissons pas
s'installer
insidieusement une
école dont nous ne
voulons pas.**

RMI - RMA : un glissement redoutable

Réunion du Conseil Général des P.-O. du 16 Décembre 2003

Dans le cadre de la réforme de la loi le RMI voit son dispositif modifié et le RMA (Revenu Minimum d'Activité) prendre forme à compter du 1^{er} janvier 2004.

Date proche pour la mise en application de cette réforme alors que les décrets d'application ne sont pas encore publiés.

Dans ce contexte de mise en place difficile le **Conseil Général des Pyrénées Orientales** a rencontré les organisations syndicales représentatives, le **Mardi 16 Décembre 2003**, pour leur expliquer la mise en place du dispositif et les craintes quant à la finalité de ce RMA. A ce titre SUD Solidaires 66 était présent avec 3 représentants : le **SNUI (Impôts)**, **SUD PTT** et **SUD Santé Sociaux**.

Concernant le RMI, le dispositif en vigueur continue d'exister mais sa gestion administrative et financière passent intégralement sous le contrôle du Conseil Général.

Concernant le point le plus sensible de cette réforme, à savoir la création du RMA, c'est aussi le Conseil Général qui en assumera la pleine gestion.

RMI et RMA s'imbriquent mais diffèrent dans les objectifs :

Le RMI, Revenu Minimum d'Insertion, a vocation à aider les titulaires de cette allocation à se réinsérer dans le monde du travail.

Le RMA, Revenu Minimum d'Activité, n'a aucune vocation à l'insertion, il permettra seulement de mettre sur le marché du travail des travailleurs sous payés. A ce titre le RMA indique clairement la considération que le pouvoir porte aux travailleurs.

Le RMA prévoit la mise à disposition des titulaires du RMI auprès des entreprises privées, le contrat de mise à disposition étant signé par le président du Conseil Général.

Pour le Conseil Général des Pyrénées Orientales sa vocation n'est pas de mettre à disposition des entreprises de la main d'œuvre bon marché, la question qui se pose est de savoir si on

peut refuser ce dispositif en ne l'appliquant qu'à la Fonction Publique (comme les emplois jeunes). Si le Conseil Général se refuse d'être le pourvoyeur d'un travail gratuit il a obligation de le faire par la loi.

Dans le cadre de la mise en place du RMA rien ne peut garantir qu'il n'y aura pas une exploitation des « bénéficiaires » de ce dispositif, la grande majorité des entreprises n'étant pas là pour résoudre un problème social.

Le RMA sera proposé aux titulaires du RMI depuis plus de 2 ans pour une durée de 6 mois renouvelable 2 fois. Un contrat RMA pourra donc durer 18 mois avec à la clé : rien.

L'entreprise n'ayant avec le RMA aucune obligation :

Aucune obligation de garder le salarié (on invente le salarié Kleenex que le patron peut jeter selon ses besoins),

Aucune obligation de former le salarié durant son contrat (on

maintiendra ainsi une sous qualification qui pèsera sur le marché du travail),

Aucune obligation de payer dignement le salarié qui continuera de toucher le RMI, l'entreprise pour un contrat de 20 heures/semaine ne déboursant que 2 euros de l'heure (l'exploitation de l'homme par l'entreprise est ainsi légalisée)

Le projet RMA mis en place par le gouvernement **sur la demande du MEDEF** remet au goût du jour l'asservissement envers l'employeur.

Pour le titulaire du RMI, aucun avantage car il ne sera pas mieux rémunéré et encore moins inséré qu'avec le RMI et de plus en cas de refus de 2 propositions de contrats RMA il se verra exclu du dispositif RMI. Une nouvelle avancée sociale arrive, la remise en place du STO (Service du Travail Obligatoire), pour être sûr de bien presser les plus fragiles.

Ce RMA est enfin un sous contrat de travail car il n'ouvre la constitution d'aucun droit : pas de
(suite page 5)

(suite de la page 4)

droit aux Assedic, pas de droit à la Sécurité Sociale, pas de droit à la retraite...

Le Conseil Général ne pourra agir que dans le **cadre de la convention** que passera le Conseil Général et les entreprises. Les décrets n'existent pas et ce que peut demander la convention est donc très hypothétique. Une seule certitude il faut se battre pour que la convention mette en place des obligations à l'encontre des entreprises.

Mettre en place **une limitation du nombre de titulaires de RMA dans une entreprise** afin que celles-ci ne soient pas tentées de remplacer des CDI par des contrats RMA multiples.

Obliger les entreprises à assurer de la formation professionnelle afin que le nom Insertion retrouve sa place dans ce dispositif.

Obligation pour les entreprises qui renouvellent les contrats RMA de **conserver les titulaires des contrats RMA** comme CDI à l'issue de la période de 18 mois.

Mettre en place le contenu conventionnel c'est aussi se donner les moyens de pouvoir **vérifier que la convention est respectée** avec des sanctions à la clé pour les entreprises prises en faute. De l'argent public va directement dans les

caisses des entreprises contre un emploi, il faut en contrepartie mettre en place un contrat avec des obligations pour les deux parties.

Il faut préserver les conditions de travail en interdisant la systématisation des horaires discontinus par exemple, la rémunération étant quasi inexistante il faut que le lieu de travail soit très proche du domicile du titulaire de ce contrat RMA.

En cas de non rupture du contrat par l'entreprise, l'empêcher de reprendre de nouveaux contrats RMA.

L'objectif de ce projet est aussi de délester la charge financière du RMI en faisant prendre part massivement les collectivités locales.

L'objectif du RMA est d'être un outil du patronat pour tirer les salaires vers le bas.

Le triptyque découlant de cette réunion et qui doit se mettre en place est : **Formation – Convention – Contrôle.**

A ce titre et à l'issue de cette première réunion il a été décidé la création d'un **Observatoire Départemental du RMA** auquel nous sommes associés pour tenter de modifier ce dispositif contraire à tous les droits.

Union Syndicale G 10 Solidaires des P.O.

LES « MASTERS DE L'ECONOMIE » : LE CIC RECIDIVE !

Le Crédit industriel et commercial (CIC) vient de relancer son jeu-concours, « Les Masters de l'économie », en direction des jeunes et des établissements scolaires.

Ce "jeu" qui fait l'apologie de la spéculation boursière en occultant les désastres sociaux et environnementaux qu'elle entraîne, aura lieu du 19 janvier au 19 mars 2004.

Que, malgré les mobilisations déjà engagées et les démarches effectuées, le CIC puisse continuer à organiser son "jeu" à caractère publicitaire, idéologique et commercial constitue une véritable provocation !

Nous attirons l'attention des citoyens, tout particulièrement

celle des élus, sur l'impératif de la neutralité de l'Ecole et de son indépendance à l'égard des intérêts commerciaux.

Nous appelons chacun à se mobiliser pour :

- dénoncer les « Masters de l'économie » et tous autres "jeux" du même acabit, ainsi que toutes les pressions idéologiques et économiques auxquelles sont soumis les enfants, les élèves et notre système éducatif.

- demander des dispositions réglementaires pour interdire ces pratiques.

SUD Education 66

Attention danger travail !

A un mois d'intervalle, deux jugements contradictoires reposent la question de la responsabilité des enseignants en cas d'accident survenu à des élèves : à Paris, le tribunal de grande instance a finalement relaxé Astrid Gaultier qui a, depuis, été réintégrée normalement dans ses fonctions ; à Bobigny, les juges ont, le 10 décembre et après 7 ans de procédure à rebondissements, prononcé une lourde condamnation à l'encontre de Philippe Boubet : 5 mois d'emprisonnement avec sursis et près de 120 000 € à payer à la famille de l'élève décédée après être tombée, en sa présence, de la fenêtre ouverte de sa classe.

Alors que la loi du 10 juillet 2000 ne prévoit de

condamnation qu'en cas de faute grave et d'acte intentionnel pour causer des dommages à un enfant, alors que le caractère purement accidentel ne peut faire en l'occurrence aucun doute, que l'enseignant n'avait manqué à aucune obligation de surveillance et que le Procureur de la République lui-même avait conclu à sa relaxe, notre collègue se voit aujourd'hui condamné, pénalisé et de fait sanctionné. Bien sûr, il a fait appel de ce jugement qu'il ne peut que vivre douloureusement et il lui faudra attendre encore plusieurs mois avant d'être définitivement fixé sur son sort.

Avec lui, notre solidarité doit être totale. Notre mobilisation doit aboutir à sa relaxe.

Sud Education 66

La loi sur les retraites à peine adoptée, le gouvernement prépare désormais une offensive contre notre système d'assurance maladie.

Echaudé par les mobilisations contre la réforme Fillon des retraites (que nous allons subir), affaibli par la gestion calamiteuse de la canicule du mois d'août, le 1^{er} ministre a toutefois décidé de diluer sa réforme dans le temps et de procéder par étapes.

Le 13 octobre 2003, Raffarin a mis en place le « Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie ».

Cette structure présidée par Bernard Fragonard (un ancien directeur de la CNAM) doit établir un « diagnostic partagé » (c'est la même méthode que pour les retraites !) afin d'aboutir à une réforme de fond fin 2004 –début 2005 (comme par hasard après les élections régionales et européennes !!). Dans ce haut Conseil de 53 membres, les employeurs, parlementaires de droite, représentants des directions des hôpitaux publics et privés, le patronat, les labos pharmaceutiques, les professions de santé, les hauts fonctionnaires aux ordres du gouvernement sont largement majoritaires face aux syndicats et aux représentants des assurés (à SUD, on parle d'assuré, pas de client !). Cette composition laisse présager les conclusions qui devront correspondre aux désirs du gouvernement.

Déjà la loi de finances de la sécurité sociale 2004 prévoit des mesures qui presque toutes visent les assurés (ou leur mutuelle) sans résoudre le problème de fond qu'est la baisse des recettes : augmentation du forfait hospitalier, limitation du 100% pour les K50 et des attributions pour les ALD (Allocation de Longue Durée), contrôle renforcé des Indemnités Journalières, déremboursement des médicaments, etc.

Dans le même temps, on n'hésite pas à augmenter les honoraires des professions de santé comme les spécialistes qui ont bénéficié de + 2 euros fin septembre.

Le déficit de l'assurance maladie :

La campagne médiatique orchestrée autour du déficit de l'assurance maladie estimé à 16 milliards d'euros pour 2002 et 2003 permet au gouvernement d'introduire de nouveaux déremboursements. Les idées de franchises de quelques euros par feuille de soins ou ordonnance a été évoquée.

Pour SUD, il convient de relativiser le montant du déficit en le comparant aux 19,6 milliards d'exonérations de cotisations patronales intervenues en 2001 au titre des « mesures emploi » ; ces cadeaux n'ont pas empêché la remontée du chômage qui pèse fortement sur les recettes.

La stagnation des salaires pèse aussi sur les recettes.

Les réformes structurelles :

L'objectif du gouvernement n'est pas de réduire les dépenses de santé mais de diminuer les remboursements pris en charge par la Sécurité Sociale et *a contrario*, d'augmenter la part prise en charge par les complémentaires mutuelles ou assurances (à noter la nomination de l'ancien directeur de la CNAM Gilles Johannet comme directeur du secteur santé des AGF : les rats quittent le navire !).

Les complémentaires ne manqueront pas d'augmenter leurs cotisations (on parle déjà d'au moins +10%).

Au final, ce projet, s'il aboutissait, se traduirait par une augmentation des inégalités entre les assurés sociaux.

D'ores et déjà, les compagnies d'assurances réclament ouvertement la privatisation du système en proposant de rembourser, dès le

premier euro, certaines prestations lucratives comme les soins dentaires, l'optique qui sortiraient du champ de remboursement de la sécurité sociale. Raffarin n'a pas hésité à envisager que les soins consécutifs à la pratique d'un sport soit exclu du remboursement.

L'emploi et le sort du personnel :

La cogestion et le co-paiement du risque maladie avec les complémentaires peuvent aussi avoir pour résultat une baisse des garanties collectives pour les agents de la sécurité sociale car il faudrait harmoniser les modes de gestions des différents personnels.

Ce projet est déjà à l'œuvre au travers de la mise en place de la prime d'intéressement, de la culture du « résultat » dans les organismes, de la recherche des « performances » mesurées par des entretiens d'évaluation et la fixation d'objectifs individuels ; le projet de classification en est l'aboutissement.

Il est aussi en œuvre au travers de l'**abandon de la notion de service public pour faire des CPAM des entreprises basées sur la satisfaction du client** ».

De tels projets vont porter un coup décisif à l'emploi dans notre institution. Si la part de l'assurance maladie obligatoire se réduit, les besoins en personnel le seront également.

SUD Protection sociale, le 16 octobre 2003

RAFFARIN PRÉPARE L'INSÉCURITÉ SOCIALE

EN ROUTE POUR LE SUD 66

LIVRE

Pour ceux qui auraient encore des doutes sur les dangers qui guettent l'Éducation nationale et les risques que l'appât du gain libéral menace de lui faire courir, ou plus simplement pour ceux qui cherchent sur ces questions un argumentaire nourri, intelligent, ni manichéen ni dogmatique, nous ne saurions trop recommander la lecture de *L'école n'est pas une entreprise*, de Christian Laval (qui se trouve être membre de l'Institut de recherche de la FSU... ne soyons pas sectaires !).

C'est notamment l'effort pour mettre en relation les aspects divers et apparemment éloignés de l'offensive libérale sur l'école qui fait l'intérêt de cet ouvrage : « Pour s'en tenir à quelques figures du discours dominant, nous devons nous demander quels rapports

entretiennent les unes avec les autres les images de l'enfant-roi, de l'entreprise divinisée, du manager éducatif, de l'établissement décentralisé, du pédagogue non directif, de l'évaluateur scientifique, de la famille consommatrice. »



Sans réduire les causes de toutes les difficultés de l'école aux réformes libérales qu'elle a subies, l'auteur met à jour, documents (officiels ou non) à l'appui, les mobiles précis de ces réformes et pronostique celles qui sont à venir. Un livre qui risque de désespérer certains, mais qui donnera aux autres une nouvelle ardeur militante !

Marc Anglaret

■ Christian Laval, *L'école n'est pas une entreprise : le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public*. La Découverte, 2003.

Nos Assemblées Générales sont ouvertes à tous les sympathisants.
Pour recevoir une invitation et l'ordre du jour, contactez-nous !

Nouveau : le livret de présentation du syndicat vient d'être édité.
Demandez-en un à nos militants ou adressez-vous au syndicat.

LES « SANS »

LES SANS-PAPIERS : UNE LARGE MOBILISATION PLUS QUE JAMAIS NECESSAIRE

« Je travaille deux fois plus, je suis payé deux fois moins et la moitié de ce que j'ai, c'est pour ma famille en Algérie » : tels sont les propos tenus, ou plutôt glissés timidement à l'oreille, par un sans-papiers lors de la mobilisation du 29 novembre dernier. Ceux à qui l'Etat dénie le moindre droit, auraient-ils une fonction sociale de fait en France ? De combien de propriétaires terriens, chefs d'entreprise ont-ils fait la fortune, pour être tenus ainsi pour les parias de notre société, exploitables et expulsables à merci ? Telle est cette « épine dans la chair » de ce fameux « Etat de droit » dont les démocraties libérales sont si fières d'être les promotrices un peu partout dans le meilleur des mondes mondialisés. Comment ne pas trouver cette référence faite à la justice obscène au regard de la réalité d'un sans-papiers ?

Bien entendu, la logique de reconduite à la frontière est là pour donner le change ! S'il est impossible de reconnaître des droits à tous, restons au moins égaux entre nous et rejetons toutes formes de différences sociales ou nationales hors des limites de notre communauté ! Ce fut le discours des aristocraties depuis toujours. Exclure pour préserver son « petit paradis » crée les

conditions des pires injustices, et entretient des pensées de castes, la schizophrénie de ces mêmes élites. Ne nous y trompons pas, ce raisonnement est non seulement malsain, mais encore hypocrite, quant à la question des sans-papiers. Les flux migratoires Nord-Sud sont inévitables et même souhaitables dans une société dont la seule finalité est le profit. Et pour servir ce principe de profit, combien d'apprentis négriers !

En effet, pour ce qui relève du Droit du travail, la mise en concurrence de personnes sans droits avec des « salariés protégés » ne peut qu'augurer la casse de toutes formes de réglementations. RMA, démultiplication des emplois précaires... en témoignent. S'impliquer dans la lutte des sans-papiers aujourd'hui, revendiquer pour eux et avec eux des droits, c'est prendre à bras-le-corps la question de l'avenir du travail ici. Or, les moyens de lutte actuels se réduisent de leur part proprement légale : les lois Sarkozy rendent absolument drastiques les conditions d'accès pour un sans-papiers à l'asile politique ou territorial et anéantissent pratiquement les possibilités de recours face aux avis rendus par la « justice ».

Seule une mobilisation d'envergure et une implication réelle de chacun peuvent permettre d'envisager un rapport de force plus favorable aux valeurs de justice et de dignité dans le travail qui sont les nôtres.

Rejoignez la mobilisation prévue à Perpignan le 31 janvier !

Rodolphe Mazure

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SCOLAIRE REMIS EN CAUSE

En marge du « Grand Débat sur l'Ecole », le ministère vient d'entamer une négociation sur 5 thèmes dont les deux principaux sont : « Diversifier les modalités d'enseignement et élargir le champ d'intervention des enseignants » et « L'aménagement du temps de travail »

L'intention est claire : réintroduire les notions de flexibilité, de polyvalence, de productivisme à l'école.

Pour ce qui est de la **flexibilité et de la polyvalence**, le ministère projette de :

- *permettre aux professeurs du second degré d'exercer volontairement dans leur discipline dans le type d'établissement de leur choix, après éventuellement un temps d'adaptation : des certifiés et agrégés en Lycée Professionnel (LP), des Professeurs de LP en Collèges ou classes post-bac...*
- *favoriser, dans le même esprit, le temps partagé d'enseignement aux élèves entre tous les types d'établissement du second degré et entre les niveaux d'enseignement...*

On entre donc dans une démarche de suppression de statuts et de polyvalence des fonctions.

De plus, le parlement est en voie de voter dans sa loi sur la formation professionnelle un nouveau « contrat de professionnalisation » (500 000 en deux ans) qui aura pour conséquence de faire basculer dans un « statut » de salariés en formation par alternance élèves, étudiants ou chômeurs. Comment

ne pas voir poindre à l'horizon la fin du lycée professionnel ?

Ne nous trompons pas non plus sur le caractère du volontariat, il est un prétexte à modifier les statuts et permettre ensuite n'importe quelle forme de pression (menace de suppression de postes par exemple).

Pour ce qui est du productivisme dans l'aménagement du temps de travail, il est prévu de

- mettre en œuvre l'annualisation du temps partiel,
- un dispositif de mise en réserve d'HSA pour aménager son temps de travail,
- possibilité d'aménager le temps de travail sur tout ou partie de la carrière.

Il s'agit là de permettre la mise en œuvre de la polyvalence, l'adaptabilité des services enseignants à un public protéiforme et de supprimer la différence formation initiale, formation continue. Les enseignants devront s'occuper de jeunes en alternance avec des formations annualisées et réduites correspondant non aux exigences de sa mission d'enseignement, mais à celles aléatoires du marché.

Nous réaffirmons :

- **le droit à une formation diplômante pour tous les jeunes et tous les salariés,**
- **et notre volonté de voir maintenu les statuts des enseignants et formateurs (GRETA, AFPA...)**

Rodolphe Mazure

FORMATION

Le CAPSAIS Nouveau est arrivé !

Les textes publiés restent le plus flous possibles sur les mesures concrètes qui vont être décidées pour une AIS meilleure et que nous attendrons sans doute très longtemps.

A cette date, nous ne pouvons que faire le constat de réalités brutalement négatives :

- le temps de formation de base est divisé par 2 !
- l'émiettement du bloc AIS permettra sans doute de mieux le dissoudre !
- des concepts très mode de la gestion à flux tendus des « ressources », de la formation en alternance ou de la FECE (Formation En Cours d'Exercice) avec compacts-disques et internet... révèle surtout qu'il s'agit de se former mais à moindre coût, tout en restant rentable : des charges budgétaires en moins au détriment de la qualité, et de la formation, et de

l'investissement auprès des élèves (en alternance !)...

- l'affichage de « l'évolution », par annonce médiatique, de création de CLIS, d'UPI, etc., cache surtout l'absence dans ces classes de personnels titulaires spécialisés, la préoccupation permanente de faire des économies là où ça coûte très cher, le recours aux Assistants d'Education (à mi-temps)...

Cette réforme fait l'objet d'une pseudo-concertation qui débouche sur des projets déjà bien engagés avant les conclusions du « Grand Débat ». Il faut s'aligner sur l'Europe et casser les structures typiquement françaises regroupées sous le label AIS.

SUD Education 66 n'est pas dupe et engage tous les collègues à résister contre la casse programmée de l'AIS et du service public d'éducation.

Sud Education 66

CONFÉRENCE DU MEDEF A CERET

La conférence-débat qui s'est tenue à Céret le 19 novembre s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre le recteur de l'académie de Montpellier et le président du Medef Languedoc-Roussillon. Elle permettra de « créer des passerelles » entre l'école... et l'entreprise. Cette expression, vous l'avez peut-être entendue dans les discours du... baron Ernest-Antoine Sellière. Sans vouloir jouer les Cassandra, le Medef dans l'école, c'est le cheval dans Troie.

Et que disent les patrons ? Comment voient-ils :

Les lois sociales

« L'entreprise n'a pas possibilité d'influencer les lois, ce sont les lois qui pèsent sur l'entreprise » J.M. P., représentant de l'Union Patronale 66 (antenne locale du Medef). C'est un thème très récurrent chez les patrons de les entendre se plaindre car ils sont victimes, en France, de lois trop contraignantes. Ces lois qui pèsent sur l'entreprise sont les lois sociales ou découlant de ces lois (impôts, charges, 35h ...).

« Il y a encore des choses à faire en France, plus qu'on ne le croit » G. S., patron de Bricomarché (les Mousquetaires). En effet, le Medef a déjà beaucoup fait : licenciements, délocalisations, régions vidées d'espoir, mais il reste encore toutes ces lois (voir plus haut).

L'école

Le ton est donné par P. S., patron de Stationmarché (les Mousquetaires) : « l'école qui vous a rempli la tête de mauvaises idées. » No comment. Du même : « Si vous n'avez pas le bac, c'est pas grave ». Cette idée sera répétée à l'envi par les invités devant un parterre d'élèves... de terminale ! Du même orateur, cette définition de la culture générale : « Lire, écrire, compter de tête, s'exprimer sans fautes, sans grossièretés, accepter de travailler quand on vous le demande, par exemple le matin, le soir (sic). » Confirmation par I. D., patron d'une agence immobilière : « Le bac en lui-même, c'est pas ce qui fera de vous de bons chefs d'entreprise. [...] Moi, j'ai tout fait (les petits boulots). »

Le travail

Tous ou presque ont gravi les échelons vers la place lumineuse et dorée. Ils n'ont jamais rechigné

devant le boulot. Pourtant, « huit heures par jour à faire un travail que je n'aime pas, moi je ne peux pas. » dit M.-F. C., patron des taxis, ambulances, corbillard. Qui sont donc ces sadiques qui demandent à leurs salariés de telles contraintes, on se perd en conjectures... R. C., patron du Casino de jeux, a sa vision du travail : « Les gens aujourd'hui avec les 35 heures, les loisirs, refusent les contraintes : travailler le week-end, à Noël et le 1^{er} Mai (sic). » Et de conclure : « Le travail, le travail et encore le travail. » Que d'audace dans le discours ! Et si vous aviez encore un doute, M.-F. C. vous l'ôte avec ce joli : « On a enterré hier le dernier boulot peinard bien payé. »

**Cette conférence
n'était pas de
l'information mais bien
de la propagande.**

La démocratie

Pendant le débat, quand un participant demande quelle est la place des salariés et des négociations dans l'entreprise, il lui est répondu qu' « il serait dommage que le débat dérape. » ou encore : « Je ne suis pas un syndicaliste, je suis un salarié. Je ne suis pas venu parler de délocalisations. » À la question : « Pourquoi la présence de tous les lycéens de terminale est-elle obligatoire ? » il est répondu : « On n'a pas eu le temps de réagir, il fallait faire vite. On ne l'a su que très tard. Et il y avait les vacances... » Réponse bien brouillonne pour une conférence prévue de longue date.

Pour conclure, cette conférence n'était pas de l'information mais bien de la propagande par un groupe de pression qui se présente comme représentant le patronat. La direction de l'établissement, quant à elle, considère l'intervention comme formatrice pour les élèves.

Jean-Pierre Brumard

JE SUIS ALLÉ A LORIENT...

Je suis simple adhérente « de base », militante débutante. J'ai été volontaire pour assister au Congrès National de la Fédération des Syndicats Sud Education, parce que depuis les mouvements du printemps dernier, j'ai comme envie de m'investir davantage dans les luttes syndicales. Et on m'avait dit « qu'assister à un congrès est très formateur ».

Le congrès devait donc être pour moi l'occasion de mieux découvrir le syndicat, c'est en tout cas ce que j'en attendais.

Arrivée à Lorient le 17 novembre vers 17h, la ville est grise et pluvieuse, elle le restera d'ailleurs pendant les 5 jours que nous passerons ici. Nous découvrons la salle Cosmao – Dumanoir. Des murs gris immenses, aucune fenêtre, seulement quelques plantes vertes derrière la tribune, c'est là que nous passerons toutes nos journées.

Ayant fait la route avec Nicolas, nous retrouvons sur le parking nos camarades des P.O., Benjamin et Rodolphe qui ont fait chacun le trajet avec des personnes de la fédé et de Sud Paris.

L'immersion est immédiate, la douche aussi. Il suffit de quelques minutes pour saisir l'ambiance. L'air est quelque peu électrique. Les premiers soucis font jour, les conflits se cristallisent.

Il est demandé à certaines structures de justifier le nombre de leurs mandats (nombre d'adhérents incompréhensible, part financière fédérale non reversée, ...).

Il y a ceux qui s'expliquent sans arrière-pensée (nous, par exemple) et puis, une petite minorité bien sûr, qui s'enlise dans des explications peu claires, ou qui retourne l'accusation en criant au complot. Le conflit sera résolu démocratiquement, et les mandats acceptés.

Cependant, nous comprenons vite qu'il y a des divergences, des camps, et qu'il faudra choisir le nôtre. En effet, peut-on parler à l'un sans vexer l'autre ? Certains votes font que l'on est nécessairement fiché, non pas en « pour ou contre une idée », mais davantage en « avec untel ou contre ». Ensuite le raccourci est facile avec « ami ou pas ».

Les quatre jours du congrès sont très riches en débats, en idées. Heureusement, le congrès n'est

pas que conflits de personnes. C'est surtout de très nombreux thèmes abordés, tels que précarité, laïcité, fonctionnement de la fédé... (pour le détail, il faut se référer au compte rendu que les adhérents du département ont dû recevoir par courrier courant décembre).

Il y a beaucoup de choses nouvelles pour moi, beaucoup de choses à retenir. Il m'est parfois difficile de comprendre et saisir tous les enjeux d'un débat. Mais je suis venue bien accompagnée, les camarades des P.O. ne me laissent pas me perdre, leurs éclaircissements sont souvent précieux !

Aussi important que les débats qui se tiennent dans la salle de congrès, il y a ceux qui continuent dans le bar ou les escaliers fumeurs. C'est d'ailleurs là que se créent les contacts, que se tissent les réseaux de connaissances.

Plusieurs semaines ont passé depuis notre retour. Sur un plan personnel, le congrès a tenu ses promesses, je me sens moins novice, plus familière avec les enjeux de nos luttes et prises de positions. Les « dinosaures » de notre syndicat ont pour moi maintenant un visage, ils sont un peu plus humains et beaucoup moins pachydermes...

Sud Education est un jeune syndicat. Certes, beaucoup de fragilités me sont apparues. Mais justement, tout est à construire, tout est à venir. Et nous, jeune structure au sein de ce jeune syndicat, il nous appartient de prendre notre place, et aider Sud Education à se consolider.

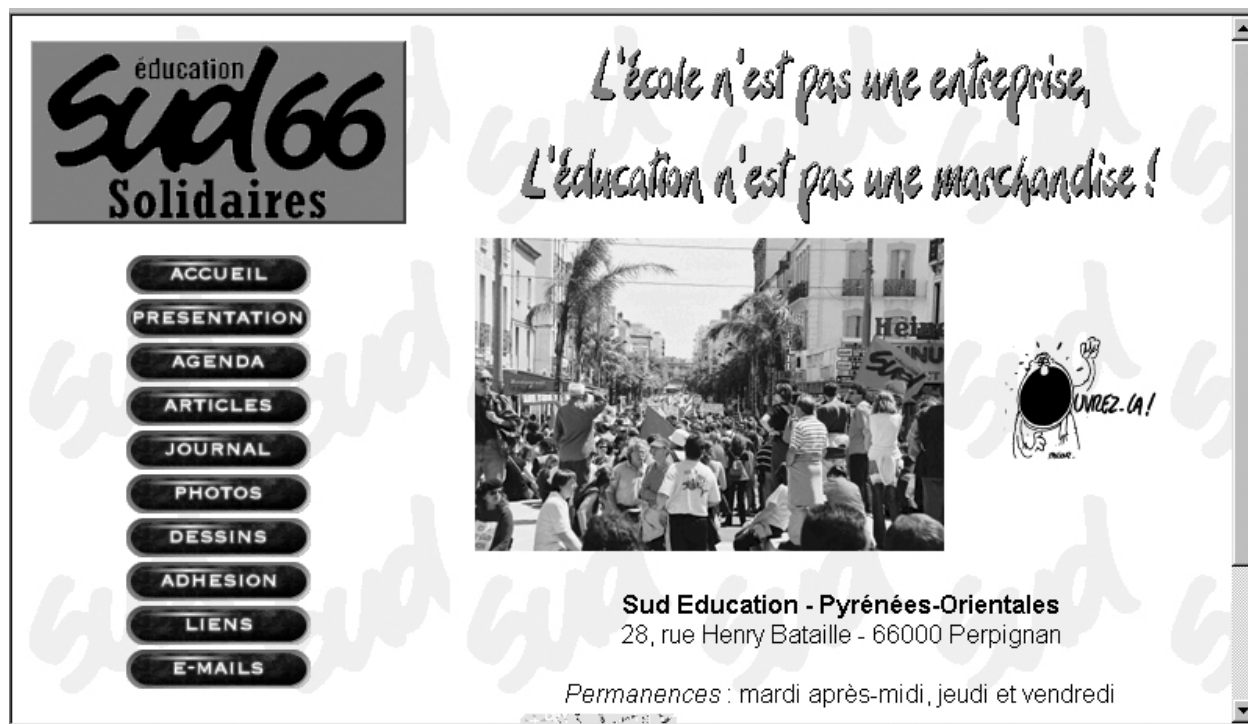
Pauline Gairin

SUD EDUCATION 66 VIENT D'OUVRIR SON SITE WEB !

www.sudeducation66.org

Vous trouverez notamment sur notre site :

- Les dates des principaux rendez-vous syndicaux et sociaux à l'échelle nationale et départementale (rubrique « Agenda »).
- Les articles et l'intégralité des numéros de « En route pour le SUD 66 », le journal départemental de SUD Education (rubriques « Articles » et « Journal »).
- De très nombreuses photos qui vous rappelleront peut-être quelques moments forts des luttes du printemps dernier (rubrique « Photos »).
- Des dessins humoristiques qui tournent en dérision le cynisme et les méfaits de la marchandisation de l'école (rubrique « Dessins »).



ETUDIANTS

CREATION DE SUD-ETUDIANT PERPIGNAN

Suite au « mouvement étudiant » de novembre-décembre dernier, une partie du Comité de Lutte et d'ancien(ne)s militant(e)s de l'UNEF ont décidé de créer un syndicat de lutte, basé sur l'autogestion, la démocratie, l'altermondialisme, l'antisexisme, l'antifascisme, le rejet de l'antisémitisme : Sud-Etudiant Perpignan. Ce syndicat implanté sur près de 40 facultés a pour but de créer un rapport de force entre Gouvernants et Etudiants. Seul syndicat étudiant faisant partie d'une union syndicale (Union G10

Solidaires), Sud-Etudiant désire une lutte interprofessionnelle face aux attaques incessantes des différents Gouvernements et du MEDED.

Nous invitons toutes les étudiantes et étudiants faisant partie de l'Education nationale à nous rejoindre. Construire un réel syndicat de lutte est primordial afin d'être plus fort face au danger libéral au sein de notre Université.

Réunion à l'Université de Perpignan : mercredi 3 février, à 18h00 en salle M

Contact : sudetudiant_perpi@yahoo.fr

« Quand les Barricades désignent les Réformes, les Moutons ne voient que les Barricades »

En mai-juin dernier, à la demande du président et des profs afin de sauver l'université de Perpignan, notre fac a rejoint le mouvement social des membres de l'éducation nationale et du service public contre les réformes libérales touchant la décentralisation et les retraites. Mais notre faculté a aussi fait grève contre les réformes « Lang-Ferry ». Le système du LMD-ECTS implique une remise en cause du caractère national des diplômes et une volonté de renforcer la sélection entre les cycles d'études. La loi de « modernisation des Universités » induit une concurrence malsaine entre les facs et une arrivée du Patronat totalement néfaste puisqu'il a va se servir des étudiants comme d'une masse de travailleurs. Cette lutte, relayée par une vingtaine d'universités n'a obtenu que le report de cette loi mais n'a pas pu empêcher l'arrivée des LMD-ECTS.

En novembre-décembre, une cinquantaine de facs ont décidé de défendre l'enseignement supérieur « à la française ». Malheureusement, cette grève a été sabotée par l'UNEF et le SNES-SUP qui officiellement ont appelé à la grève mais officieusement ne voulaient qu'une simple (re)négociation avec ce gouvernement (chose obtenue en passant...)

En ce qui concerne Perpignan, le constat est navrant : sur 6000 étudiant, il n'y a qu'une cinquantaine qui ont pris position clairement face à ces Réformes : la lutte... Le reste du troupeau estudiantin a préféré regarder TF1 lors des Assemblée Générale, a voté contre le blocage des cours ou a voté les piquets sans y participer activement.

Mais ce qui peut choquer le plus quand on comprend le but des ces réformes (privatisation de l'école), c'est le manque de courage de la part des enseignants (qui eux n'ont pas répondu à notre appel). Ces anciens admirateurs du « Grand Soir » et de Mai 68 n'ont pas voulu prendre ouvertement position afin de ne pas heurter leur hiérarchie. Un seul professeur nous a suivi plus qu'activement, une dizaine ont participé à notre manifestation (200 personnes dans la rue), plusieurs profs qui sont sûrs que le gouvernement UMP est en train de réaliser un « Crime contre l'Ecole », nous ont affirmé que la solution sera de voter social-traitre lors des prochaines élections. Enfin quelques profs (des Maîtres de Conférence de droit(e) pour ne pas les citer) ont demandé à leurs étudiants de ne pas nous rejoindre car nous étions des « terroristes » de la pensée ou des personnes en « difficulté scolaire » ou voire pire, en faisant des menaces sur les partiels si leurs étudiants participaient au mouvement. Merci le SNES-SUP (dans son ensemble) pour sa non-activité syndicale au sein de notre fac. Un appel à la grève d'une journée, même pas suivi par des adhérents de cette FSU (version universitaire) [ça ne vous rappelle rien ???] De toutes façons, quand dans ce syndicat l'on trouve le président et le vice-président de la

fac, on peut comprendre que la lutte est un petit peu biaisée...

Parlons-en de notre Président... Quand le Comité de Lutte fait une action, elle le fait avec l'accord d'une AG étudiante décisionnelle. Mais quand monsieur Feral démonte une barricade et bouscule plus que violemment ses élèves, a-t-il une légitimité ??? Peut-être celle, à la rigueur, du ministre de l'intérieur monsieur Nicolas Sarkozy... Paraît-il qu'il s'est senti otage et prisonnier dans son Université (elle a dû vraiment être terrible sa captivité...) L'année dernière, il a appelé les flics pour enlever une barricade, cette année il le fait lui-même. On n'est jamais mieux servi que par soi-même dans ce genre de circonstance...

Pour finir, nous voudrions remercier les étudiants de Perpignan. La première

catégorie pourrait s'appeler le troupeau : des étudiants inconscients face au danger ou qui n'ont pas eu l'audace d'oser et de vaincre. Vous avez prouvé à la Bande à Chirac que vous n'êtes que des bœufs (il avait finalement raison le Général de Gaulle), mais aussi au Clan du Baron Seillière que vous ne serez qu'une paire de bras dans cette société libérale.

Enfin voilà la conclusion encourageante : une vingtaine de personnes ont osé, vraiment. Merci donc à toutes les personnes du Comité de Lutte (celles du printemps et de l'automne) d'avoir effectué un travail quotidien afin de tenter de dire « non » à monsieur Ferry... Grâce à votre mobilisation, le ministre de l'éducation a une nouvelle fois reculé concernant la loi de « modernisation ».

Nous donnons donc rendez-vous en mars 2004 à toutes les étudiantes et étudiants, professeurs, IATOSS de se retrouver et de se regrouper pour afin montrer aux libéraux au pouvoir que nous rejetons « leur idéal » et nous la combattons.

Une autre université, pour une autre société...

SUD Etudiant

UNE AUTRE UNIVERSITÉ, POUR UNE AUTRE SOCIÉTÉ...

SUD EDUCATION 66

28, rue Henry Bataille
66000 PERPIGNAN
tél : 04.68.52.57.57
ou 06.84.89.01.17
fax : 04.68.52.54054

e-mail :
sudeducation66@laposte.net
site départemental :
www.sudeducation66.org
site national :
www.sudeducation.org

Permanences :
Mardi après-midi, jeudi et
vendredi

L'Equipe Syndicale de SUD éducation 66 :

Les déchargés :

- Michel Benkemoun (mardi
après-midi et vendredi matin),
école Bompas : défense du
personnel, Solidaires
(interprofessionnel)
- Nicolas Lambert (jeudi), école
Fuilla : 1er degré, formation
- Benjamin Garcia (vendredi),
école d'Alembert 2 :
coordonnateur, 2nd degré,
formation

Et :

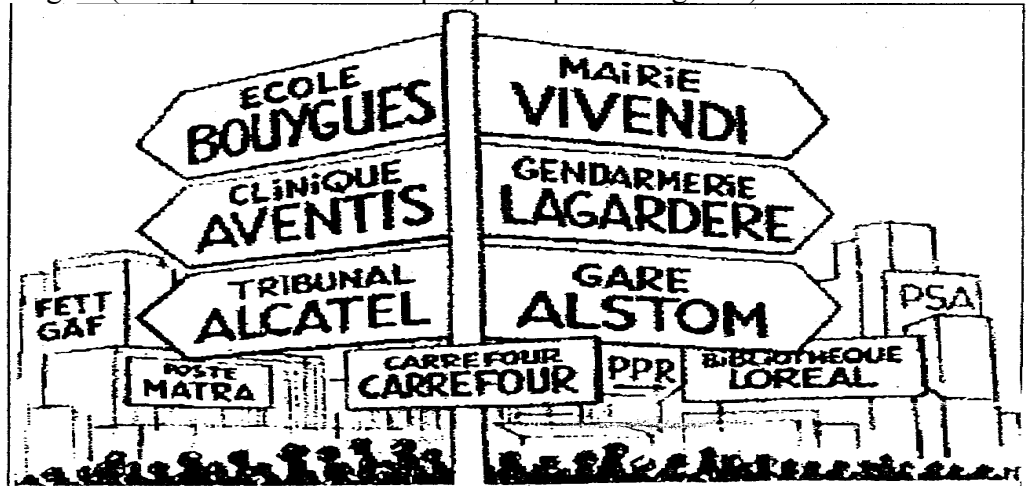
- Rodolphe Mazure, lycée
Renouvrier Prades : comité des
sans papiers, Solidaires
- Patrice Bégnana, lycée Clos
Banet: trésorier, 2nd degré,
académie
- Pauline Gairin-Calvo, école Pia:
trésorière adjointe
- Marc Anglaret, lycée Jean
Lurçat : journal, site internet

En route pour le Sud 66
Janvier 2003 - Trimestriel
N° de CPPAP en cours
N° ISSN en cours
Directeur de publication :
Benjamin Garcia
Journal imprimé par SUD
Education 66 - 28 rue Henry
Bataille - 66000 Perpignan

Droit de l'Orangina ? Boire de l'enfant (avec une rondelle de cervelle bien molle) !

En dépiautant mon courrier, j'ai trouvé une affiche pour la classe envoyée par le ministère au sujet des droits de l'enfant. Chouette alors ! me dis-je, c'est vrai que c'est important de sensibiliser les enfants à leurs droits, de leur ouvrir les yeux sur ce qu'ils doivent refuser de subir, de leur apprendre que tous les enfants du monde n'ont pas leur chance... L'Ecole est faite pour ça, participer à la protection de l'intégrité mentale et physique de l'enfant.

Mon regard glisse alors vers des logos, en bas, à droite. Tiens, cette affiche est sponsorisée par « le ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche » (logique), par « Allo enfance maltraitée » (logique), « l'association des maires de France » (pourquoi ? j'avoue que ça m'échappe un peu...), par « le journal mon quotidien » (pourquoi ?..Oui, j'y suis ils ont fait l'illustration) et puis il y a aussi « Groupama » (c'est sûrement parce qu'ils protègent les enfants pour qu'ils n'aient pas d'accidents, alors ça va bien avec les droits de l'enfant) et puis il y a aussi Orangina (c'est peut-être....Pour quoi, pourquoi Orangina ?)



Les enfants, même dans une école, qui est pourtant un lieu d'éducation, sont considérés par notre ministère comme des consommateurs. Et dans consommateur, il y a... oui, sommateurs, et oui, l'enfant, roi, somme ses parents de lui acheter ça et ça et puis encore ça. Et puis un enfant, c'est malléable, ça c'en est une bonne de cible marketing (si, si, on dit cible).

Mais pourquoi ont-ils laissé entrer les décerveurs dans l'école, l'école, lieu de culture et d'émancipation de l'individu. Est-ce pour pouvoir baisser les impôts que notre gouvernement oblige les enfants à subir les assauts de la société marchande, y compris dans l'Ecole ? Ce principe est-il voué à se développer ? Le ministère considère-t-il que ces logos de marques, vu leur taille ne sont pas des signes ostensibles de libéralisme imbécile, mais seulement des signes visibles ? Allons-nous accepter cela ?

Nicolas Lambert

Pour recevoir régulièrement des infos diverses,
interpro et Education nationale,
inscrivez-vous sur notre liste de diffusion.
Envoyez un mail à : sudeducation66@laposte.net